

MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES (MACF/CBAM)

Webinaire n°7 – 11 décembre 2025

Sommaire

- I. Les obligations relatives au MACF à partir du 1^{er} janvier 2026**
- II. Rappels sur la procédures de demande du statut « Déclarant MACF Autorisé »**
- III. Compléter sa déclaration en douane à partir du 1^{er} janvier 2026**
- IV. Anticiper les coûts liés au MACF avec la nouvelle version de la calculette DGEC**

I. Les obligations relatives au MACF à partir du 1er janvier 2026

Rappels – Logique d'intervention du MACF

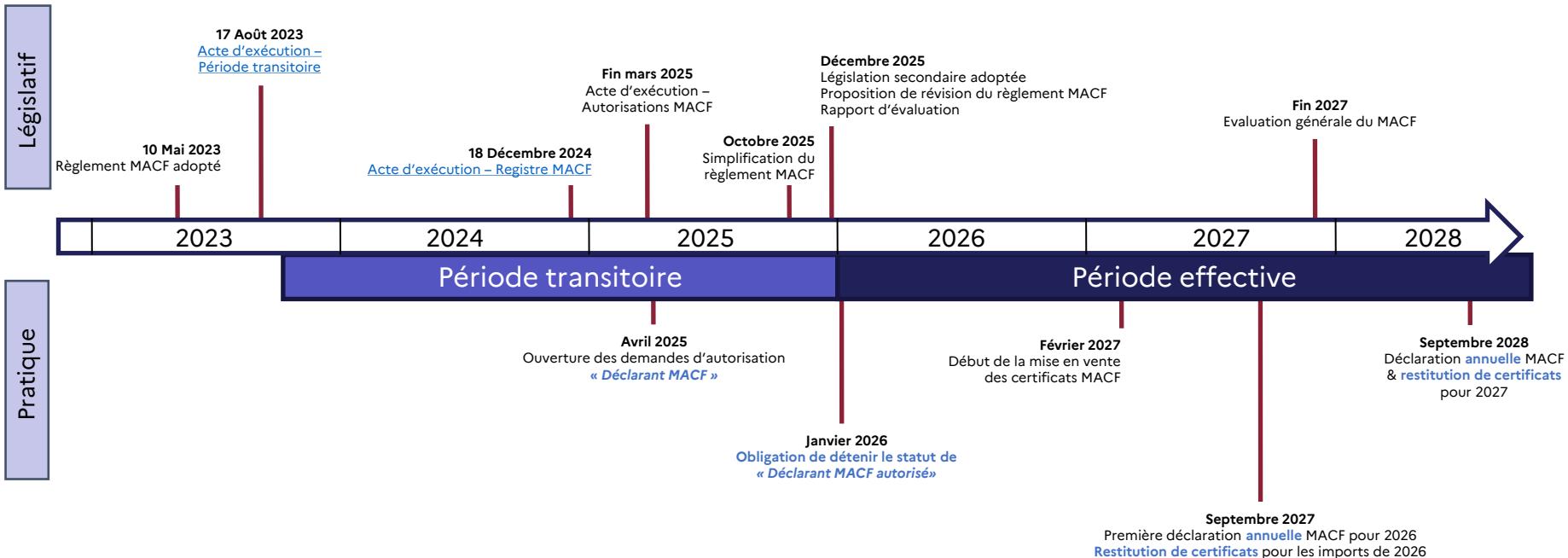
- Instrument réglementaire européen - Paquet législatif « *Fit for 55* »
- Objectif **environnemental** de **lutte contre les fuites de carbone**
- Contexte de renforcement de l'ambition climatique au niveau européen
- Application d'un **prix du carbone sur les produits importés** dans l'UE
- Assurer des « règles du jeu » équitables (*level playing field*) entre les producteurs européens et extra-européens
- Montée en charge progressive avec la trajectoire de baisse des quotas gratuits dans l'EU-ETS

Les obligations liées au MACF

Le règlement MACF prévoit plusieurs obligations pour les opérateurs assujettis au dispositif :

- L'obtention du statut « déclarant MACF autorisé » avant importation de toutes marchandises MACF (sauf exceptions)
- Le dépôt d'un rapport faisant état des émissions importées au cours de l'année, en septembre de l'année suivante
- L'achat de certificats MACF et leur restitution au moment du dépôt du rapport, en proportion des émissions importées

Calendrier



Champ d'application & produits visés

! IMPORTANT

L'identification des importations concernées par le MACF se fait sur la base des nomenclatures douanières.

Si vous importez des produits dont le code CN est listé à l'annexe I du règlement MACF, vous êtes concernés par le MACF, sauf pour : les importateurs qui importent moins de 50 tonnes de marchandises MACF par an hormis les importateurs d'électricité et d'hydrogène

Produits couverts

- Acier (produits transformés type vis & écrous inclus et certains ferro-alliages exclus)
- Aluminium (certains produits transformés inclus)
- Ciment
- Engrais azotés
- Hydrogène
- Electricité

Régimes douaniers visés

- Marchandises **mises en libre pratique** sur le territoire douanier de l'Union
- Cadre spécifique pour les produits issus du perfectionnement actif en cas d'apurement par mise en libre pratique

Exceptions

- Opérateurs dont les importations annuelles de marchandises MACF sont inférieures à 50 tonnes, hormis importateurs d'électricité et d'hydrogène.
- Importations (origine non préférentielle) depuis certains pays d'origine si dans l'EU ETS ou ETS couplé (Islande, Norvège, Suisse)
- Dérogation spéciale pour les opérations militaires (art article 1er, point 49, du règlement délégué (UE) 2015/2446 de la Commission

Le statut « Déclarant MACF Autorisé »

A compter du 1^{er} janvier 2026, tout importateur de marchandises MACF devra avoir obtenu son statut de « Déclarant MACF Autorisé » sans quoi, ses marchandises ne pourront pas être libérées en douane. Celui-ci s'expose également au paiement d'une amende.

Le règlement de simplification instaure deux flexibilités :

- Les importateurs qui importent **moins de 50 tonnes de marchandises MACF par année civile** sont exemptés de toutes les obligations du MACF.
 - Ce seuil s'applique à la somme des marchandises soumises au MACF importés par un opérateur.
 - A partir du 1^{er} janvier 2026, au-dessus du seuil et sans autorisation MACF, la marchandise sous douane ne sera pas libérée avant mise en conformité. L'importateur sera également passible d'une amende douanière pour importation sans déclaration de marchandise prohibée

Le statut « Déclarant MACF Autorisé »

A compter du 1^{er} janvier 2026, tout importateur de marchandises MACF devra avoir obtenu son statut de « Déclarant MACF Autorisé » sans quoi, ses marchandises ne pourront pas être libérées en douane. Celui-ci s'expose également au paiement d'une amende.

Le règlement de simplification instaure deux flexibilités :

- Les importateurs qui importent **moins de 50 tonnes de marchandises par année civile** sont exemptés de toutes les obligations du MACF.
- La possibilité, pour les importateurs **ayant déposé une demande** de statut « Déclarant MACF Autorisé » **avant le 31 mars 2026 et dont la demande est en cours d'instruction** pourront importer jusqu'à la fin de l'instruction de leur demande.

Exemples : si vous importez au 1^{er} janvier 2026, vous devez avoir déposé votre demande avant le 31 décembre 2025.

si vous importez au 17 février 2026, vous devez avoir déposé votre demande avant le 16 février 2026

si vous importez au 04 avril 2026, vous devez avoir déposé votre demande avant le 31 mars 2026

→ La DTP provisoire sera supprimée en septembre 2026

Le rapport annuel

Les assujettis au MACF devront déposer en septembre de l'année suivant leurs importations un rapport faisant état des émissions importées sur l'année.

Les émissions pourront être déterminées, soit sur la base de valeurs réelles vérifiées, soit sur la base d'un calcul en valeurs par défaut. Dans le premier cas, le rapport devra comprendre :

- Quantités importées
- Informations sur le site de production
- Procédé de production utilisé
- Emissions directes et indirectes associées aux marchandises
- Précisions sur la méthode de calcul utilisée et l'éventuel recours à des valeurs par défaut
- Prix du carbone déjà payé dans le pays d'origine
- Informations complémentaires en fonction du produit (ex: taux de clinker)
- Cet exercice est similaire à celui du rapportage trimestriel, voir le guide des importateurs

Se préparer à l'achat et la restitution des certificats MACF

Tout importateur assujetti au MACF devra restituer le 31 septembre 2027 les certificats dont il est redevable pour ses importations au cours de l'année 2026.

Il vous faut donc dès aujourd'hui suivre finement vos importations de marchandises MACF pour être en capacité d'en faire le bilan en 2027 et répercuter correctement les coûts engendrés par le MACF dans vos ventes, dès le 1^{er} janvier 2026.

Afin d'aider les importateurs dans ces démarches, la DGEC a développé un outil permettant de calculer vos coûts MACF.

L'ouverture de la plateforme pour l'achat des certificats MACF est prévue pour février 2027. De nouveaux webinaires seront proposés en amont.

Tous ces éléments sont présentés en détail dans le « [guide pratique importateurs](#) » disponible sur la page MACF du Ministère de la Transition Ecologique.

II. Rappels sur la procédures de demande du statut « Déclarant MACF Autorisé »

Accéder au registre MACF 2.0

Le statut « Déclarant MACF Autorisé » est délivré par la DGEC suite à l'instruction de la demande sur le registre 2.0.

Pour déposer sa demande de statut, il faut respecter les étapes dans l'ordre :

1. Disposer des droits d'accès au registre

1. Disposer d'un compte douane.gouv.fr
2. Vérifier que son compte douane.gouv.fr est certifié ou le faire certifier
3. Disposer de l'habilitation pour se connecter au registre MACF 2.0.

2. Se connecter au registre MACF 2.0

→ La procédure détaillée doit être strictement respectée.

→ <https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/portail-dacces-national-au-registre-europeen-macfcbam-periode-definitive>

Compléter sa demande de statut sur le registre

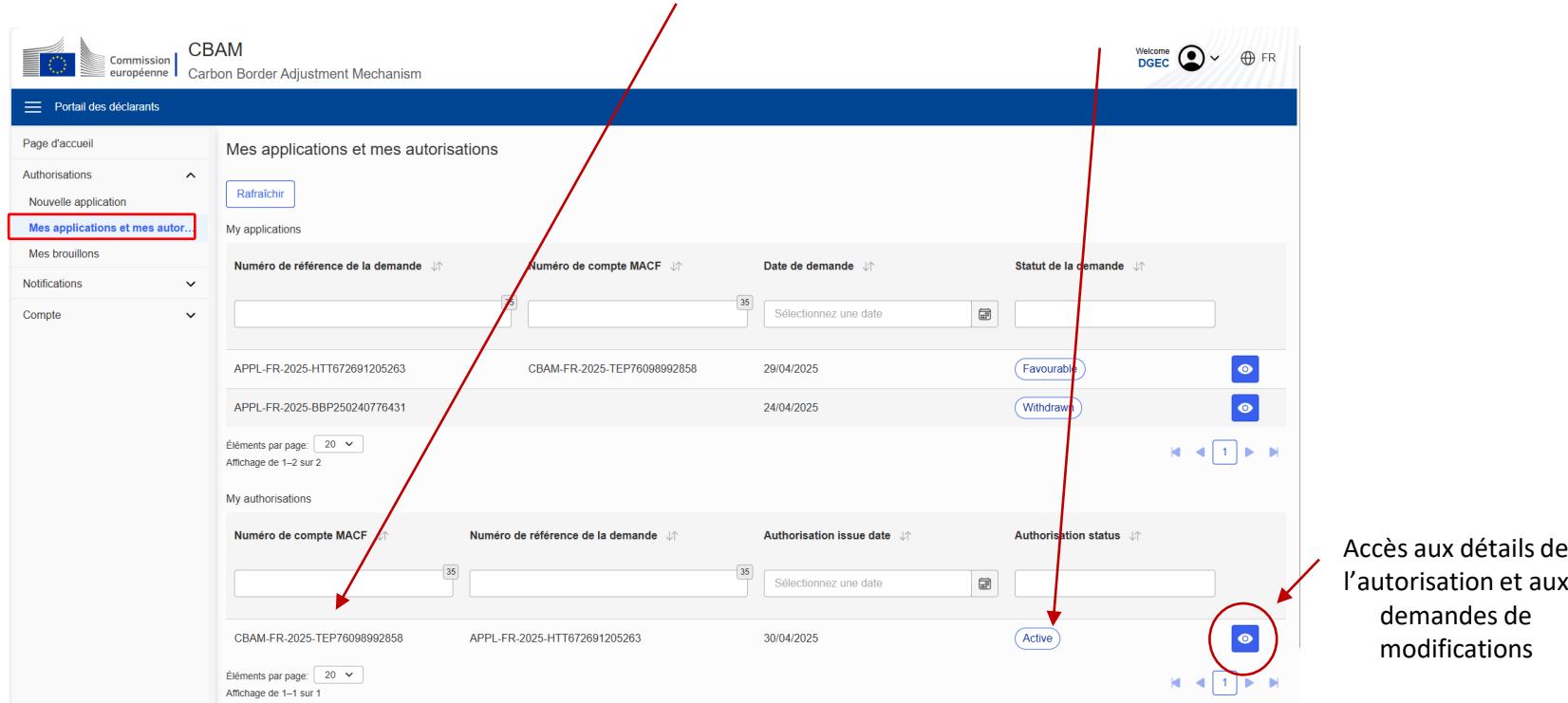
Un pas-à-pas est disponible dans le « guide pratique de l'importateur » disponible sur le site internet de la DGEC : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/mecanisme-dajustement-carbone-aux-frontieres-macf>

Points d'attention :

- Attention à bien utiliser votre EORI SIREN. Toute demande d'autorisation déposée depuis un EORI SIRET sera refusée.
- A la question « **Electricity import status** », si vous n'importez pas d'électricité, vous ne devez cocher ni « oui », ni « non ». Vous pouvez décocher ces champs en cliquant a nouveau dessus.
- La plateforme ne retourne pas systématiquement un message d'erreur lorsque qu'une erreur a été faite sur les premiers onglets. Si vous ne pouvez pas cliquer sur « procéder » à la fin de votre demande de statut, nous vous invitons à parcourir attentivement ces onglets.

Vérifier le statut de son autorisation

- Onglet à gauche « mes candidatures et mes autorisations », vous pouvez consulter à tout moment votre autorisation. Un numéro de compte MACF de la forme « CBAM-FR-202X-XXXXXXX... » associé au statut « active »



Portail des déclarants

Mes applications et mes autorisations

My applications

Numéro de référence de la demande	Numéro de compte MACF	Date de demande	Statut de la demande
APPL-FR-2025-HTT672691205263	CBAM-FR-2025-TEP76098992858	29/04/2025	Favourable
APPL-FR-2025-BBP250240776431		24/04/2025	Withdrawn

Éléments par page: 20

My authorisations

Numéro de compte MACF	Numéro de référence de la demande	Authorisation issue date	Authorisation status
CBAM-FR-2025-TEP76098992858	APPL-FR-2025-HTT672691205263	30/04/2025	Active

Éléments par page: 20

Accès aux détails de l'autorisation et aux demandes de modifications

III. Compléter sa déclaration en douane à partir du 1^{er} janvier 2026

Comment compléter sa déclaration en douane au 01/01/26

A partir du 1er janvier 2026, pour importer une marchandise dont la nomenclature est reprise à l'annexe I du règlement MACF :

→ Un seul numéro de déclarant MACF doit être indiqué : **code document Y128 + n° de l'autorisation délivrée** par la DGEC sur le registre MACF (cf. slide 15). Ces informations feront l'objet d'un contrôle automatisé lors du dédouanement

Quelle autorisation utiliser ?

Cas 1 Si l'importateur n'est pas établi dans un État membre : **autorisation du RDE en représentation indirecte**

Cas 2 Si l'importateur se trouve au-dessus du seuil et importe lui-même ou avec les services d'un RDE en représentation directe : **autorisation de l'importateur**

Cas 3 Si l'importateur se trouve au-dessus du seuil et importe avec les services d'un RDE en représentation indirecte qui a accepté de porter sa responsabilité MACF : **autorisation du RDE en représentation indirecte**.

Cas 4 Si l'importateur se trouve au-dessus du seuil et importe avec les services d'un RDE en représentation indirecte qui refuse de porter sa responsabilité MACF : **autorisation de l'importateur**.

Comment compléter sa déclaration en douane au 01/01/26

Cas temporaire d'une demande d'autorisation déposée mais encore en traitement auprès de la DGEC :

DTP Y238

NB : le délai de traitement d'une demande d'autorisation complète est actuellement de 15 jours

Pour déclarer une exemption :

→ Si l'importateur est en-dessous du seuil cumulé de marchandises MACF (50T/an) : **DTP Y137**

→ marchandises originaires d'un territoire repris à l'annexe III : **DTP Y134**

NB : les pays de l'annexe III sont exclus de la mesure TARIC et ne nécessitent pas d'utiliser une DTP

→ Équipements militaires : **DTP Y135**

→ Électricité ou hydrogène originaires d'une ZEE d'un Etat membre : **DTP Y136**

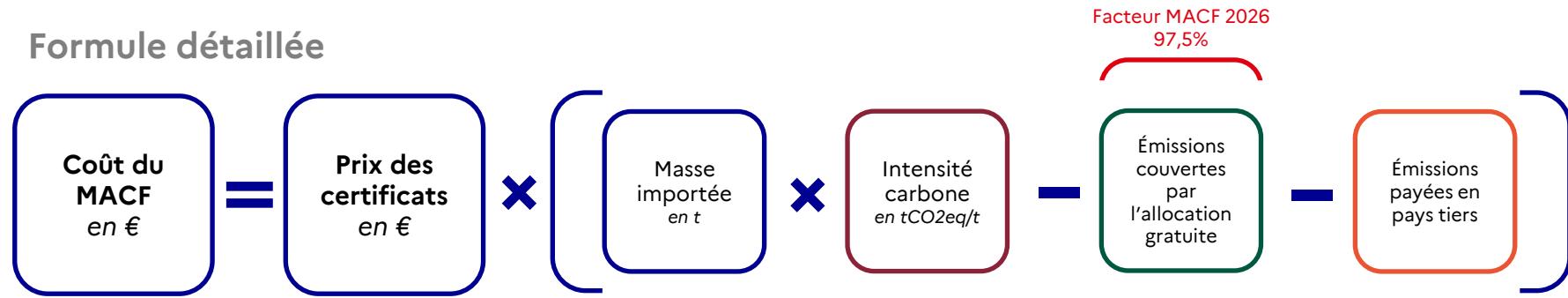
→ Marchandise originaire de l'UE : **DTP Y237**

Attention ! Aucun autre motif d'exemption n'est autorisé

IV. Anticiper les coûts liés au MACF avec la calculatrice DGEC

Estimer les coûts du MACF

Formule détaillée



La calculatrice MACF fournit des estimations pour chaque composante

!| Le coût du MACF pourra être substantiel (de l'ordre de plusieurs dizaines d'euros la tonne de produit importé) dès 2026

Erreur courante : penser que, pour les importations de 2026, seules 2,5% des émissions importées seront redevables du MACF

Note de mise à jour / Avant-propos

Cette calculatrice est un outil, mis à la disposition des importateurs MACF par la DGEC.

Les valeurs par défaut, mark-ups et benchmarks MACF utilisés dans cette calculatrice correspondent aux valeurs adoptées par le Comité MACF le 9 décembre 2025, et qui devraient être publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne dans les jours suivants. Celles-ci seront applicables *a minima pour les importations de 2026*.

Il s'agit d'un outil estimatif, qui ne fixe en rien la quantité de certificats à restituer lors de la période définitive du MACF.

Par ailleurs, une version d'Excel égale ou ultérieure à 2020 est nécessaire

Nous vous invitons à lire le contenu de la feuille README avant d'utiliser la calculatrice

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

Hypothèses		Produit n°	Secteur	Code produit douanier NC (8 chiffres)	Description du produit	Quantités importées (tonnes)	Pays d'origine (hypothèse pénalisante si aucun pays indiqué)	Qté émissions importées (tCO2 eq)	Valeur benchmark MACF utilisée (tCO2/tProduit)	Nombre de certificats MACF à restituer	Montant indicatif de la redevance MACF (€)	Coût unitaire du MACF (€/tonne de produit importé)
Année		1	Cement	25231000B	Grey clinker	10000		14 100,00	0,666	9 017	721 320,00 €	72,13 €
Prix du carbone (€ / tCO2eq)		2	Fertilisers	31021019	Urea, whether or not in	1000	Egypt	1 390,00	0,902	524	41 956,00 €	41,96 €
		3	Iron_n_Steel	72069000	Iron and non-alloy steel,	100	Türkiye	196,00	1,288	90	7 201,60 €	72,02 €
Paramètres		4										
Taux d'allocation gratuite		5										
		6										
Cement Mark-up		7										
Hydrogen Mark-up		8										
Fertilisers Mark-up		9										
Iron_n_Steel Mark-up		10										
Aluminium Mark-up		11										
		12										
		13										
		14										
		15										
						Quantités importées (tonnes)		Emissions importées (tCO2eq)		Nombre de certificats MACF à restituer	Montant indicatif de la redevance MACF (€)	
						TOTAL	11 100	15 686,0	9 631	770 478 €		

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

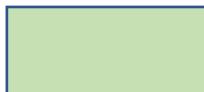
Hypothèses		Produit n° Secteur Code produit douanier NC (8 chiffres) Description du produit Quantités importées (tonnes) Pays d'origine (hypothèse pénalisante si aucun pays indiqué) Qté émissions importées (tCO2 eq) Valeur benchmark MACF utilisée (tCO2/tProduit) Nombre de certificats MACF à restituer Montant indicatif de la redevance MACF (€) Coût unitaire du MACF (€/tonne de produit importé)			
Année	2026				
Prix du carbone (€ / tCO2eq)	80				
Paramètres					
Taux d'allocation gratuite	97,5%				
Cement Mark-up	10%				
Hydrogen Mark-up	10%				
Fertilisers Mark-up	1%				
Iron_n_Steel Mark-up	10%				
Aluminium Mark-up	10%				



Cellules pour lesquelles il est nécessaire d'avoir une valeur inscrite.



Cellules pour lesquelles il n'est pas nécessaire d'avoir une valeur inscrite. Laissées vides, une valeur pénalisante est utilisée



Cellules de calcul automatique, non modifiables.

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

Année de
l'importation à
électionner

Prix du carbone à
définir

Paramètres
(peuvent varier
en fonction de
l'année choisie)

Hypothèses	
Année	2026
Prix du carbone (€ / tCO2eq)	80
Paramètres	
Taux d'allocation gratuite	97,5%
Cement Mark-up	10%
Hydrogen Mark-up	10%
Fertilisers Mark-up	1%
Iron_n_steel Mark-up	10%
Aluminium Mark-up	10%

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

Produit n°	Secteur	Code produit douanier NC (8 chiffres)	Description du produit	Quantités importées (tonnes)	Pays d'origine (hypothèse pénalisante si aucun pays indiqué)	Qté émissions importées (tCO2 eq)	Valeur benchmark MACF utilisée (tCO2/tProduit)	Nombre de certificats MACF à restituer	Montant indicatif de la redevance MACF (€)	Coût unitaire du MACF (€/tonne de produit importé)
1	Cement	25231000B	Grey clinker	10000		14 100,00	0,666	9 017	721 320,00 €	72,13 €
2	Fertilisers	31021019	Urea, whether or not in	1000	Egypt	1 390,00	0,902	524	41 956,00 €	41,96 €
3	Iron_n_Steel	72069000	Iron and non-alloy steel,	100	Türkiye	196,00	1,288	90	7 201,60 €	72,02 €
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

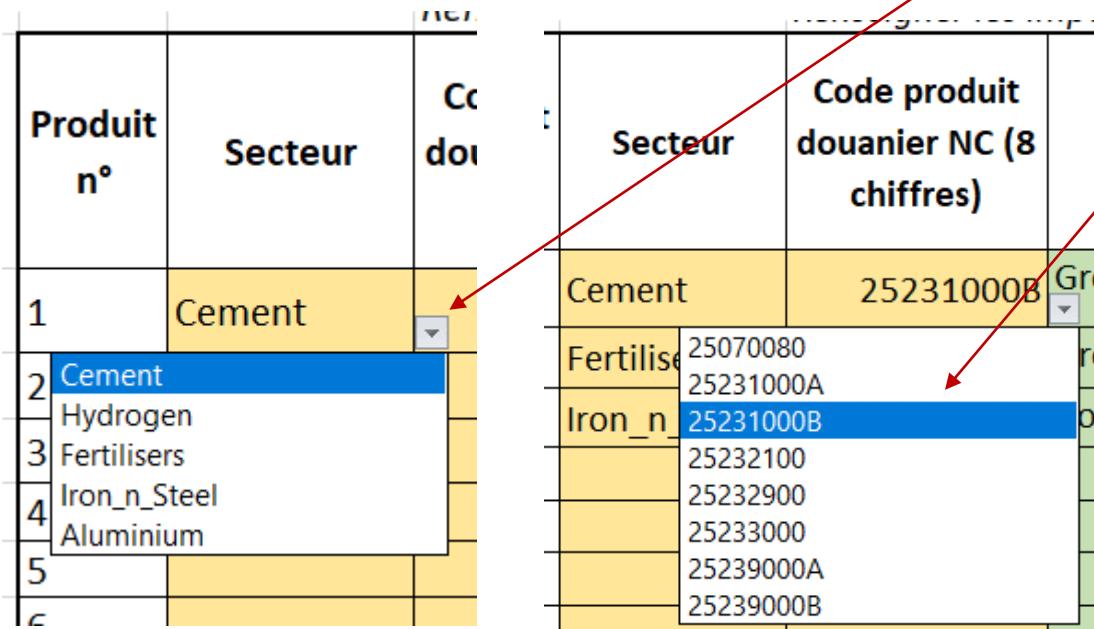
Produit n°	Secteur	Co do
1	Cement	<input type="button" value="▼"/>
2	Cement	
3	Hydrogen	
4	Fertilisers	
5	Iron_n_Steel	
6	Aluminium	
7		
8		
9		
10		

La première étape consiste à choisir la catégorie de marchandise MACF que vous souhaitez importer

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

La première étape consiste à choisir la catégorie de marchandise MACF que vous souhaitez importer



The screenshot shows a Microsoft Excel spreadsheet with two tables. The left table is a dropdown menu for selecting a product category. The right table is a dropdown menu for selecting a customs code (8 digits).

Produit n°

Produit n°	Secteur	Code douanier
1	Cement	
2	Cement	
3	Hydrogen	
4	Fertilisers	
5	Iron_n_Steel	
6	Aluminium	

Secteur

Secteur	Code produit douanier NC (8 chiffres)
Cement	25231000B
Fertiliser	25070080
	25231000A
Iron_n	25231000B
	25232100
	25232900
	25233000
	25239000A
	25239000B

Vous devez ensuite sélectionner le code CN du produit

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

Produit n°	Secteur	Code douanier NC (8 chiffres)	Description du produit
1	Cement	25231000B	Grey clinker
2	Cement	25070080	Urea, whether or not in
	Hydrogen	25231000A	Iron and non-alloy steel,
3	Fertilisers	25231000B	
4	Iron_n_Steel	25232100	
	Aluminium	25232900	
5		25233000	
		25239000A	
		25239000B	

Présentation de l'outil

Feuille « Benchmarks MACF »

Accès aux codes
CN disponibles et à
leurs descriptions



CN code	Emissions indirectes comptabilisées dans le MACF	CN Description
Cement		
25070080	VRAI	Kaolinic clays (other than kaolin)
25231000	VRAI	Cement clinkers
	VRAI	
25232100	VRAI	White portland cement, whether or not artificially coloured
25232900	VRAI	Portland cement (excl. white, whether or not artificially coloured)
25233000	VRAI	Aluminous cement
	VRAI	
25239000	VRAI	Cement, whether or not coloured (excl. portland cement and aluminous cement)
	VRAI	
Hydrogen		
28041000	FAUX	Hydrogen

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

Quantité à indiquer en tonnes

Quantités importées (tonnes)	Pays d'origine (hypothèse pénalisante si aucun pays indiqué)	Qté émissions importées (tCO ₂ eq)
10000		14 100,00
1000	Egypt	1 390,00
	Egypt El Salvador	196,00
	Equatorial Guinea	
	Eritrea	
	Eswatini	
	Ethiopia	
	Gabon	
	Georgia	

Quantité d'émissions importées en tCO₂eq
=
Valeur par défaut du produit pour le pays concerné en tCO₂eq/t_{produit}
X
Quantité de produit importée en t

Optionnel : permet de sélectionner le pays d'origine de la marchandise. Si laissé vide ou en cas de choix de pays incohérent, une valeur pénalisante est utilisée pour la valeur par défaut ainsi que pour le benchmark.

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

Valeur correspondante
au benchmark du pays
pour le produit indiqué,
en tCO₂eq/t_{produit}

Valeur benchmark MACF utilisée (tCO ₂ /tProduit)
0,666
0,902
1,288

Présentation de l'outil

Feuille « Benchmarks MACF »

Accès aux codes CN
et à leurs différents
benchmarks associés



Guide de choix du Benchmark :			
(1)... 2026-2027			
(2)... 2028-2030			
Par défaut			
(A)...grey clinker / cement			
(B)...white clinker / cement			
(C)...Carbon Steel based on BF/BOF			
(D)...Carbon Steel based on DRI/EAF			
(E)...Carbon Steel based on Scrap/EAF			
(F)...Low alloy Steel based on BF/BOF			
(G)...Low alloy Steel based on DRI/EAF			
(H)...Low alloy Steel based on scrap/EAF			
(J)...High alloy Steel (based on EAF)			
(K)...primary Aluminium			
(L)...secondary Aluminium			

72241090	FAUX	Steel, alloy, other than stainless, in ingots or other primary forms (excl. of tool steel, waste and scrap in ingot form and products obtained by continuous casting)	1,932 (G)(2)
	FAUX		1,398 (H)(2)
	FAUX		2,111 (J)(2)
	FAUX		2,457 (F)(1)
72249002	FAUX	Semi-finished products of tool steel	1,960 (G)(1)
	FAUX		1,425 (H)(1)
	FAUX		2,182 (J)(1)
	FAUX		2,430 (F)(2)
	FAUX		1,932 (G)(2)
	FAUX		1,398 (H)(2)
	FAUX		2,111 (J)(2)
	FAUX		1,688 (F)(1)
	FAUX		1,190 (G)(1)
	FAUX		0,656 (H)(1)
	FAUX		1,413 (J)(1)
	FAUX		1,661 (F)(2)
	FAUX		1,163 (G)(2)
	FAUX		0,629 (H)(2)
	FAUX		1,341 (J)(2)
	FAUX		1,688 (F)(1)
	FAUX		1,190 (G)(1)
	FAUX		0,656 (H)(1)
	FAUX		1,413 (J)(1)

Présentation de l'outil

Feuille « Valeurs par défauts »

Accès aux codes CN et à leurs benchmarks et valeurs par défauts selon le pays



Algeria									
Product CN Code	Description	Algeria_Direct	Algeria_Indirect	Algeria_Total	Algeria_2026	Algeria_2027	Algeria_2028 and onwards	Algeria_Benchmark	
Product CN Code	Description	Default Value	Default Value	Default Value	2026	2027	2028 and onwards	Underlying production route determining CBAM BM	
		(direct emissions)	(indirect emissions)	(total emissions)	Default Value	Default Value	Default Value	(including mark-up)	
Cement					10% mark-up	20% mark-up	30% mark-up		
25070080	Calcinedclay	–	–	–	–	–	–		
25231000A	Whiteclinker	1,29	0,06	1,34	1,474	1,608	1,742	(B)	
25231000B	Greyclinker	1,24	0,04	1,28	1,408	1,536	1,664	(A)	
25232100	WhitePortlandce	1,23	0,14	1,37	1,507	1,644	1,781		
25232900	GreyPortlandcer	1,23	0,06	1,3	1,43	1,56	1,69		
25239000A	Whitehydraulicc	1,28	0,17	1,44	1,584	1,728	1,872	(B)	

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

Calcul du montant d'émissions redevables en tCO₂eq

=

Emissions importées (tCO₂eq) x (1+Mark-Up) – Emissions couvertes par
des allocations gratuites



Nombre de certificats MACF à restituer
9 017
524
90

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

Montant indicatif de la redevance MACF (€)	Coût unitaire du MACF (€/tonne de produit importé)
721 320,00 €	72,13 €
41 956,00 €	41,96 €
7 201,60 €	72,02 €

Présentation de l'outil

Feuille « Calculatrice »

	Quantités importées (tonnes)	Emissions importées (tCO2eq)		Emissions "redevables" du paiement du MACF (tCO2eq)	Montant indicatif de la redevance MACF (€)
TOTAL	13 000	18 400,0		9 113,5	729 076 €

Calculatrice

L'outil est disponible sur le site internet du ministère de la Transition Ecologique, il est régulièrement mis à jour si des erreurs sont remontées.

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/mecanisme-dajustement-carbone-aux-frontieres-macf>

Ressources utiles

- Le « guide pratique de l'importateur » rassemble toutes les informations et pas à pas disponible :
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/20251205_DGEC_MACF-Guide-pratique-importateur_.pdf
- Les enregistrements des précédents webinaire sont disponible sur le site internet de la DGEC.
- Les Pôles Actions Économiques sont pleinement mobilisés pour répondre à vos questions. Coordonnées des PAE : <https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises-cce>
- Afin d'accélérer le traitement de vos demandes, toujours préciser dans votre mail votre EORI SIREN et si possible votre référence de demande de statut Déclarant MACF Autorisé.

Des questions ?